



PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL DU 26 OCTOBRE 2010

Session ordinaire du comité exécutif des commissaires de la Commission scolaire Harricana tenue au 341, rue Principale Nord, Amos, bureau 3050, le vingt-six octobre deux mille dix à dix-neuf heures trente.

PRÉSENCES

Sont présents :

M^{mes} Karen Carignan
Isabelle Rouillard

MM. Denis Coutu
Michel Gagnon
Michel Morin

Aussi présents :

MM Guy Baril, directeur général
Lucie Côté, secrétaire générale et directrice du
Service des ressources financière

ABSENCE

Est absente :

M^{me} Chantal Poliquin

Le quorum est atteint. Il est 19 h 30.

Monsieur le président, Michel Gagnon, souhaite la bienvenue aux membres. Il les informe du rôle du président et les invite à occuper ce poste à titre d'expérience.

**2. ADOPTION
ORDRE DUJOUR**

CE-1257-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire
Denis Coutu,

QUE l'ordre du jour de cette séance soit et il est adopté tel que
proposé.

QUE la présidente de l'assemblée soit et elle est autorisée à
modifier l'ordre de présentation des dossiers.

ADOPTÉE.



3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
CE-10-06-08
CE-10-06-22
CE-10-08-10

CE-1258-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Michel Morin,

QUE la secrétaire générale soit et elle est exemptée de la lecture des procès-verbaux des 8 juin 2010 (CE-10-06-08), 22 juin 2010 (CE-10-06-22) et 10 août 2010 (CE-10-08-10).

QUE ces procès-verbaux soient et ils sont adoptés tels que proposés.

ADOPTÉE.

4. PRÉSIDENT D'ÉLECTION

CE-1259-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Karen Carignan,

QUE monsieur Guy Baril, directeur général, agisse à titre de président d'élection.

ADOPTÉE.

Élection à la présidence

Monsieur Michel Gagnon propose l'ouverture des mises en candidature.

Monsieur Michel Morin propose madame Karen Carignan.

Monsieur Michel Gagnon propose la fermeture.

Madame Karen Carignan accepte le poste à la présidence.

5. Mandat de l'exécutif

La secrétaire générale rappelle le mandat du comité exécutif. En vertu de l'article 181 de la Loi sur l'instruction publique, le comité exécutif exerce les fonctions et pouvoirs que lui délègue, par règlement, le conseil des commissaires.

6. Règles de régie interne

La secrétaire générale rappelle que les règles de régie interne du comité exécutif sont celles du conseil des commissaires, à quelques exceptions près. Elle mentionne que le comité ne siège pas devant public, mais que les membres du conseil des commissaires peuvent y assister.

7. CALENDRIER DES RENCONTRES
2010-2011

CE-1260-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu,

QUE les dates de rencontre pour l'année 2010-2011 soient les mardis suivants : le 14 décembre, le 8 février, le 12 avril, le 24 mai et le 14 juin.

ADOPTÉE.

8.1 DÉBOURSÉS
JUN 2010

CE-1261-10 CONSIDÉRANT l'analyse de la liste des déboursés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Isabelle Rouillard,

QUE soit acceptée la liste des déboursés pour le mois de juin 2010, au montant total de trois millions trois cent cinquante-et-un mille vingt-cinq dollars et quarante-cinq cents (3 351 025,45 \$).

ADOPTÉE.

8.2 DÉBOURSÉS
JUILLET 2010

CE-1262-10 CONSIDÉRANT l'analyse de la liste des déboursés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Michel Morin,

QUE soit acceptée la liste des déboursés pour le mois de juillet 2010, au montant total d'un million neuf cent soixante-quatorze mille huit cent vingt dollars et treize cents (1 974 820,13 \$).

ADOPTÉE.

8.3 DÉBOURSÉS
AOÛT 2010

CE-1263-10 CONSIDÉRANT l'analyse de la liste des déboursés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Michel Gagnon,

QUE soit acceptée la liste des déboursés pour le mois de août 2010, au montant total de trois millions quatre cent vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-douze dollars et douze cents (3 425 692,12 \$).

ADOPTÉE.

8.4 DÉBOURSÉS
SEPTEMBRE 2010

CE-1264-10 CONSIDÉRANT l'analyse de la liste des déboursés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu,

QUE soit acceptée la liste des déboursés pour le mois de septembre 2010, au montant total de deux millions six cent soixante-quatre mille cinq cent soixante-seize dollars et soixante-treize cents (2 664 576,73 \$).

ADOPTÉE.

Madame la commissaire Chantal Poliquin est présente, il est 21 h.

10. LEVÉE DE
LA SÉANCE

CE-1265-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu,

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 21 h 10.

Karen Carignan, présidente

Lucie Côté, secrétaire générale